

Dominique Guibert, secrétaire général de la LDH, 20 novembre 2009

Un enfant, que c'est beau un enfant, des enfants, ces enfants, ceux d'ici et d'ailleurs. Ceux qui sourient, celles qui s'extasient, ceux qui réfléchissent, celles qui se perdent dans leurs pensées. Tous ces enfants multicolores acteurs de leur image, merci, Gilles, de les avoir saisis dans ces étincelles de vie, merci de ce travail non pas sur mais avec les enfants.

Mais tout autant que leur beauté, c'est la gravité dont ils font preuve qui interrogent. Car pour le monde de l'enfance, pour les principaux intéressés eux-mêmes et pour tous ceux qui ont à en connaître, c'est-à-dire à peu près tout le monde, la date d'aujourd'hui devrait être plus qu'une commémoration. Car nous fêtons aujourd'hui exactement les 20 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant. Constatons cependant qu'il est dur d'être un enfant aujourd'hui ! Maltraités, analphabétisés, discriminés, enrôlés, affamés, violés, expulsés, exténués, emprisonnés : où est donc ce qui devrait être l'exceptionnalité de l'enfance ?

Que faire de cette CIDE, un monument ou un combat ? Pour la LDH, c'est une référence qui a donné la force du droit international à deux notions majeures : la première est l'intérêt supérieur de l'enfant devant lequel y compris la raison d'état devrait céder ; la deuxième est la conception de l'enfant comme sujet autonome qui permet de lui reconnaître des droits propres et non dérivés. Mais c'est aussi une arme dont il faut se servir pour arriver à imposer l'universalité et l'indivisibilité des droits. La CIDE n'est pas un panier dans lequel on vient picorer ce qui convient, c'est une construction juridique cohérente dont l'application doit être entière.

Certes, elle n'est pas appliquée partout, mais elle est en droit international applicable partout. Il arrive quelquefois que l'on dise que ces grands textes sont inutiles, puisqu'ils ne sont pas respectés partout. Est-ce à dire que l'on doit prendre comme mesure des droits le plus infect, le plus épouvantable régime qui pourrait exister et que donc tout serait mieux que celui-là ? Ou bien mesurer le progrès humain au meilleur des régimes qui soit pour faire la comparaison internationale la plus favorable aux enfants eux-mêmes ? Il semble évident que notre préférence doit aller à la deuxième, seule porteuse d'espoir. Et nous avons intérêt à défendre la CIDE non pas comme une donnée, mais comme un rapport de force à construire.

En France même, Les pouvoirs publics actuels ont une bien étrange manière de célébrer le vingtième anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant.

C'est la suppression annoncée de la Défenseure des enfants, alors que le Comité international pour les droits de l'enfant vient de demander le renforcement de son rôle et de ses moyens. C'est le fichage des enfants au soupçon, dès l'âge de 13 ans, dans « Edvige 2 », notamment en prenant en compte leur « origine géographique ». C'est la démolition de la justice des mineurs, jusqu'à prévoir la possibilité d'emprisonner un enfant dès l'âge de 12 ans, et le remplacement du tribunal pour enfants par le tribunal correctionnel dès 16 ans en cas de récidive. C'est le placement en centres de rétention d'enfants, et même parfois de nourrissons, ce qu'Eric Besson appelle « recevoir dignement » et assurer de « bonnes conditions de vie de ces familles ».

Si l'on ajoute que dans le cinquième pays le plus riche du monde 2,8 millions d'enfants vivent sous le seuil de pauvreté, et que l'on peut y voir un enfant de 6 ans arrêté à la sortie de l'école, sans que les parents ni les enseignants en soient prévenus, et placé en garde à vue (Floirac, juin 2009), ou encore un chien policier lâché à l'improviste dans une classe de collège (Marciac, novembre 2008), on mesure à quel point la jeunesse est devenue pour les gouvernants une sorte de nouvelle « classe dangereuse » qu'il faudrait systématiquement mettre au pas, surveiller et punir.

Il faut combattre cette politique de la peur et refuser qu'en matière de délinquance des mineurs on manipule les chiffres, que le tout-répressif prime les réponses sociales, éducatives et thérapeutiques, le soutien des familles, l'accès aux soins des enfants et adolescents en difficulté.

Une société qui a peur de ses enfants a peur de l'avenir. Un pouvoir qui voit la jeunesse comme un danger fait reculer les libertés et l'égalité de tous. Il y a urgence à prendre les droits de l'enfant au sérieux.

Cette année, nous fêtons la CIDE. L'an dernier, nous fêtons le soixantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, et dans près d'un mois, nous célébrerons le trentenaire de la CEDAW, la convention pour l'élimination des discriminations envers les femmes.

Hommes, femmes, enfants, les militantes et les militants des droits ont du pain sur la planche